



Formation

sur le calcul d'un bâtiment de 6 étages en ossature légère

MONTRÉAL - 25 février 2015
Delta Montréal

QUÉBEC - 26 février 2015
Hôtel Quartier



OBJECTIFS DE LA FORMATION

En juillet 2013, la Régie du bâtiment du Québec a publié un guide qui permet de construire des habitations en bois de 5 ou 6 étages. Ce type de construction requiert une attention particulière en ce qui a trait au calcul du système de résistance aux charges latérales (vent et séisme) ainsi qu'aux détails permettant de limiter le mouvement vertical du bâtiment. Cecobois travaille actuellement à compléter un guide technique à ce sujet qui sera accompagné d'un exemple de calcul d'un édifice de 6 étages à ossature légère en bois. Lors de cette formation, nous passerons en revue cet exemple de calcul dont en particulier le calcul du système de résistance aux charges latérales. Nous aborderons également la façon de modéliser la structure à partir de logiciels de calcul afin de valider le calcul manuel.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Cette formation s'adresse aux ingénieurs en structure qui sont familiers avec la norme CSA O86, mais ayant peu de pratique en conception de structure à ossature légère en bois des édifices de plusieurs étages.

HORAIRE

8h00 Inscription

8h30 Description du bâtiment de l'exemple de calcul

9h00 Détermination des charges et du système de résistance aux charges latérales

10h00 Pause

10h15 Calcul des murs de refend

12h00 Diner (inclus)

13h00 Calcul des diaphragmes

14 h30 Calcul du mouvement vertical

15h00 Pause

15h15 Modélisation avec logiciel de calcul

16h45 Discussion et conclusion

17h00 Fin de la journée



Formateurs

François Charette, ing.

Conseiller technique, cecobois

François Charette a obtenu un diplôme de l'École Polytechnique de Montréal en génie civil, option structure, en 1982. Il a travaillé plus de 20 ans dans l'industrie des fermes de toit légères en bois et des produits en bois d'ingénierie, notamment pour Systèmes de construction Jager et MiTek. Au fil des ans chez Jager, il a participé à la réalisation d'une quarantaine de communiqués techniques sur différents sujets en lien avec la construction en bois. Il a aussi enseigné le volet bois dans le cours Matériaux de construction à l'École Polytechnique de Montréal de 2000 à 2005. Depuis février 2008, il s'est joint à l'équipe de cecobois qui a pour mission d'appuyer les promoteurs, les développeurs ainsi que les firmes d'ingénieurs et d'architectes en matière d'utilisation du bois dans les constructions non résidentielles.

Jean-Philippe Carrier, ing.

Groupe ALCO inc.

Jean-Philippe Carrier est à l'emploi de Groupe ALCO à titre d'ingénieur en conception des structures dans le secteur des bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels. Il détient un baccalauréat de l'Université Laval en génie civil avec concentration en structures et fondations. Ce passionné de génie parasismique, d'analyse et de modélisation des structures a mis en pratique ses connaissances à titre d'ingénieur à la conception structurale dans différents projets partout au Québec. Il a été impliqué dans la conception de plus de 40 bâtiments non résidentiels en ossature légère de bois d'envergures et d'usages variés. Il a récemment participé aux visites techniques de la "World Conference on Timber Engineering 2014" à titre de concepteur du système de résistance aux charges latérales des bureaux de STGM, bâtiment en ossature légère visité par des dizaines de participants internationaux

Tarifcation

Tarif régulier: 350 \$ (taxes en sus)

Membres du réseau RISBois: Rabais de 25 \$

Étudiants: 75 \$ par jour

Inscription en ligne: www.cecobois.com

Places limitées à 50 participants. Aucune inscription sur place.

Date limite d'inscription: 20 février 2015, 17 h 00.

Politique d'annulation

Les annulations doivent être faites au plus tard 48 heures avant la tenue de l'événement. Les personnes qui ne respecteront pas ce délai devront acquitter la totalité des frais d'inscription.

Hébergement

Les participants sont responsables de leur réservation.

Informations supplémentaires: mrondeau@cecobois.com

Le montant total de l'inscription est admissible en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. La formation peut également être admissible au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, si le contenu est lié à l'exercice de vos activités professionnelles (référence : <http://formationcontinue.oiq.qc.ca>).

Avec la contribution financière de:

Forêts, Faune
et Parcs

Québec 

 Ressources naturelles
Canada 

Canada 



cecobois

Centre d'expertise
sur la construction
commerciale en bois